



POLE REVENDICATIF ASSOCIATIF SANITAIRE COMpte RENDU

Paris, le 10 octobre 2016

Nom du fichier : cr_clcc_cnp_28sept2016_161010A.doc

Total page(s) : 2 pages

Réf. : RG/KR

Objet : Commission nationale paritaire de négociation CLCC du 28 septembre 2016

COMMISSION NATIONALE PARITAIRE CLCC DU 28 SEPTEMBRE 2016

Représentaient la CFDT : Daniel KELLER, Alain MESSEGUER, Philippe PENAUD

Classifications et structure de rémunération

La CFDT fait la déclaration suivante :

Concernant l'avant-projet relatif à l'avenant 2016-03, la CFDT se positionne contre la création d'une CPNE-FP qui pourrait à terme se substituer à la CPNE de la BASSMS.

Dans un contexte où l'ambition de la CFDT reste de construire une convention collective étendue pour l'ensemble du secteur sanitaire, social et médico-social, les demandes spécifiques d'Unicancer doivent pouvoir être entendues au niveau de la CPNE-FP.

Concernant les classifications, la CFDT considère que les travaux portant sur le répertoire national des emplois repères sont en grande partie clôturés. Toutefois, la question de la grille de rémunération est encore inconnue.

Concernant la structure de rémunération, pour la CFDT, l'équilibre n'y est pas.

La CFDT :

- Demande de revoir à la baisse la clause de sauvegarde proposée pour les augmentations individuelles,
- Demande une augmentation de la prime de branche automatique.



Par ailleurs, la CFDT est favorable à un déroulement de carrière qui priviliege les premières années dans les CLCC plutôt qu'à une augmentation lissée sur toute la carrière.

La CFDT est favorable à une harmonisation entre cadres et non cadres et demande la généralisation de la prime de performance individuelle pour les non-cadres.

La CFDT ne s'oppose pas à l'esprit de l'avenant, la CFDT s'oppose aux pourcentages mis sur la table, qui ne sont pas à la hauteur des attentes des salariés. »

Unicancer ne répond à la CFDT que sur notre opposition à la création d'une CPNE-FP (Commission Paritaire Nationale Emploi-Formation Professionnelle) spécifique aux CLCC : celle-ci aurait pour seul objectif de mieux défendre les métiers spécifiques aux CLCC auprès de la CPNE-FP de la branche.

Unicancer verra plus tard comment coordonner le travail des deux CPNE-FP, et précise qu'elle n'a qu'une confiance mesurée dans le périmètre de l'UNIFED qui s'oriente trop vers le travail social.

Unicancer fait un rappel sur la cotation des métiers suivants (déjà renégociés lors des précédentes réunions mais sur lesquels certaines organisations syndicales reviennent) : assistant social, masseur kinésithérapeute, assistant médical, diététicien, technicien qualifié.

Prochaine réunion le 13 octobre 2016.

Les négociateurs